

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**. Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

### ETAIENT PRESENTS :

#### 32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

#### 1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

#### 3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO  
MM. | Didier REAULT  
| Jacky GERARD

Mmes Elisabeth JACQUES  
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND  
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET  
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER  
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER  
Christian CHIAPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST  
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER  
Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT  
Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS  
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul  
M Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT  
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER  
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA  
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR  
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL  
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND  
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

**MM.** Roland GIRAUD, commune de Villeneuve  
Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon

**Mmes** Frédérique COUTAZ, SMAVD  
Frédérique BLASCO, SMAVD

**MM.** Christian DODDOLI, SMAVD  
Julien GOBERT, SMAVD  
Bertrand JACOPIN, SMAVD  
Philippe PICON, SMAVD

**Mme** Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence

**MM** Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence  
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

99156-186-258402014-20230627-DELI2023\_41



Délibération N°2023-41  
Formation Générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

*Sollicitation de financements européens par le fonds FEDER pour les travaux et frais de suivis de l'opération de franchissabilité piscicole en aval de Bonpas*

La Durance est un axe de migration important pour les espèces piscicoles et en particulier les poissons migrateurs amphihalins (anguilles, aloses, lamproies). Entre le barrage de Bonpas et la confluence avec le Rhône, la franchissabilité piscicole est contrainte par un certain nombre d'infrastructures, notamment les seuils 66, 67 et 68 qui appartiennent au domaine public fluvial (DPF) de Basse Durance géré par le SMAVD dans le cadre du décret de concession.

L'objectif de l'opération est d'améliorer la franchissabilité piscicole sur ce tronçon en réalisant des interventions structurelles sur

- Le seuil 68 (échancrure de 2 mètres de profondeur sur la moitié de la longueur du seuil, création d'une rampe à macro-rugosité, création d'un radier de confortement du seuil et reprises des parties fixes du seuil)
- Le seuil 67 (échancrure de 1 mètre de profondeur sur la moitié de la longueur du seuil, création d'une rampe à macro-rugosité, reprises de parties fixes),
- Le seuil 66 (reprises de la fonctionnalité de la rivière de contournement, reprises du seuil de l'Anguillon)

Le chantier à réaliser se distingue par son ampleur : plus de 40 000 m<sup>3</sup> de déblais, la pose de 40 000 m<sup>3</sup> d'enrochements dont environ 20 000 m<sup>3</sup> d'enrochements recyclés, le battage de 390 ml de palplanches (670 tonnes) qui viendront couronner 2 rampes d'environ 3 m de chute, 20 m de large, 60 m de long et équipées de 1 200 macro-rugosités en béton fibré.

Le chantier ayant lieu en grande partie dans le lit mineur de la Durance, de nombreuses interventions devront être réalisées durant l'été (2 mois) qui constitue la période la plus favorable du point de vue des conditions hydrologiques et environnementales. L'ampleur des travaux à réaliser nécessite que le chantier soit réalisé sur deux étés successifs.

Le budget du chantier a été évalué à 6 820 000 €HT à l'issue des études projet (PRO), dont 1 540 000 € HT dédiés à la réalisation de la rampe à poisson du seuil 68 pris en charge directement et intégralement par l'Etat. L'assiette de travaux restant à financer est donc de 5 280 000 € HT.



S'ajoutent aux couts des travaux :

- Les frais connexes à la réalisation du chantier (coordination environnement, mission de maîtrise d'œuvre, mesures d'adaptation des forages agricoles et domestiques de la zone, pêches de de sauvetage, ...);
- Les études d'évaluation de l'efficacité piscicole de l'aménagement, qui auront lieu sur plusieurs années successives après les travaux ;
- Les études de suivi environnemental post-travaux.

Pour garantir le financement de l'opération, la SMAVD va réaliser une demande de subventions aux partenaires du Contrat de Rivière (Conseils Départementaux des Bouches du Rhône et du Vaucluse, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, EDF). En parallèle, et afin de ne pas grever les fonds de ces partenaires pour d'autres opérations du Contrat de Rivière, le SMAVD souhaite présenter une candidature à l'appel à projet organisé par la région Sud-PACA, dans le cadre du Programme FEDER-FSE+-FTJ, visant à « restaurer les continuités écologiques pour maintenir la biodiversité et ses fonctionnalités ». Cet appel à projet s'inscrit dans l'objectif spécifique 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes » du dit programme. Le montant indicatif de fonds FEDER dédié à cet appel à projets est de 15 millions d'euros. Le projet de franchissabilité piscicole en aval de Bonpas s'inscrit pleinement dans la typologie d'actions soutenues dans cet appel à projet. Il a été convenu avec les partenaires du contrat de rivière qu'en cas de succès à l'appel à projet, les montants prévus dans la demande de subvention seront réajustés, ce qui amènerait à revoir le plan de financement, en réduisant ou annulant les participations venant du CD13, du CD84, de EDF, et en réduisant la participation de l'Agence.

Le dossier de candidature FEDER est en cours de préparation par le SMAVD, et devra être déposé d'ici au 28 septembre 2023, date de clôture de l'appel à projet.

Pour bénéficier de l'aide de l'UE, l'opération présentée au FEDER sera délimitée par les éléments suivants :

- Une durée prévisionnelle au maximum de 42 mois pour la réalisation de l'opération et l'exécution des dépenses, prévue entre janvier 2024 et juillet 2027
- Un cout total finançable dans le cadre de l'appel à projet FEDER (hors rampe du seuil 68 financée directement par l'Etat) de 6 173 900 euros HT, ce qui inclue :
  - Des frais directs (investissements matériel et immatériel, prestations externes, frais de communication) représentant 5 770 000 euros HT. Est exclue de ces frais la réalisation de la rampe à poissons du seuil 68, qui sera prise en charge directement par l'Etat, en dehors du périmètre de l'opération présentée au FEDER.
  - Des frais indirects forfaitisés à 7% du montant de l'opération, comme le prévoit l'appel à candidature FEDER, soit 403 900 € HT

- Un plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessous.

	TOTAL Contribution prévisionnelle pour opération FEDER		Frais directs				Frais indirects	
			Investissements et prestations externes		Frais de communication			
	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Agence de l'eau	37,3%	2 304 000 €	40%	2 304 000 €	0%	- €	0%	- €
SMAVD	20,0%	1 234 780 €	20%	1 152 000 €	20%	2 000 €	20%	80 780 €
FEDER	42,7%	2 635 120 €	40%	2 304 000 €	80%	8 000 €	80%	323 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 173 900 €</b>	<b>100%</b>	<b>5 760 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>403 900 €</b>

**Le montant sollicité pour les fonds européens est donc de 2 635 120 € HT. L'opération présentée au FEDER sera couverte financièrement par l'Agence de l'eau, le SMAVD, le FEDER.**

Le Comité Syndical est appelé à approuver l'opération présentée, le plan de financement prévisionnel, le montant UE sollicité, les délais de réalisation de l'opération et à autoriser le président à procéder à la demande d'aide aux fonds européens dans le cadre de l'appel à projets FEDER et à prendre tout acte et à solliciter toutes les aides et subventions pour cette opération.

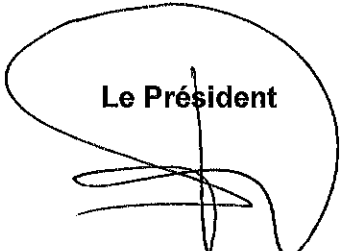
***Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité moins 8 abstentions,***

***-APPROUVE l'opération présentée, l'appel à candidature FEDER, les délais prévus pour la réalisation de l'opération de janvier 2024 à juillet 2027, le coût total finançable dans le cadre de l'appel à projet FEDER est de 6 173 900 euros HT, incluant 5 770 000 euros HT de frais directs, ainsi que des frais indirects forfaitisés à 7% du montant de l'opération, comme le prévoit l'appel à candidature FEDER, soit 403 900 € HT.***

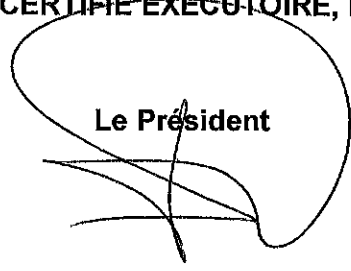
***-APPROUVE le plan de financement prévu***

	TOTAL Contribution prévisionnelle pour opération FEDER		Frais directs				Frais indirects	
			Investissements et prestations externes		Frais de communication			
	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Agence de l'eau	37,3%	2 304 000 €	40%	2 304 000 €	0%	- €	0%	- €
SMAVD	20,0%	1 234 780 €	20%	1 152 000 €	20%	2 000 €	20%	80 780 €
FEDER	42,7%	2 635 120 €	40%	2 304 000 €	80%	8 000 €	80%	323 120 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 173 900 €</b>	<b>100%</b>	<b>5 760 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>10 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>403 900 €</b>

**-AUTORISE** le président à procéder à la demande d'aide aux fonds européens dans le cadre de l'appel à projets FEDER et à prendre tout acte et à solliciter toutes les aides et subventions pour cette opération.

**Le Président**  
  
**Yves WIGT**



**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 4/07/23**  
**Le Président**  
  
**Yves WIGT**